



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 333-1-2024

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 333-1-2024 intitulé** « Règlement modifiant le Règlement numéro 333 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024, afin de corriger certaines classifications des annexes 1 et 2 ».

Ledit règlement a pour objet de modifier le Règlement numéro 333 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024, afin de corriger certaines classifications des annexes 1 et 2 puisque les activités réelles ne correspondent pas à la classification établie.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-333-1-2024/>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 11^{ième} jour du mois d'octobre de l'an 2024.

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques*